

La FÉdération du Service aux Particuliers (FESP) lance CREDISAP, un microcrédit destiné aux 20.000 salariés de ses entreprises adhérentes

Paris le 30 juin 2009

La FÉdération du Service aux Particuliers (FESP) lance CREDISAP, un microcrédit personnel doté d'un accompagnement social destiné à plus de 20.000 salariés de ses entreprises de services à la personne adhérentes.

Ce microcrédit, d'un montant de 500 à 3.000 €, a pour vocation de financer un projet d'amélioration du quotidien et de favoriser l'insertion économique et sociale des emprunteurs en contribuant à la mobilité (achat de voiture, cours et permis de conduire), au logement (caution, frais divers), à l'installation (achat d'appareils électroménagers, d'équipements informatiques) et à la formation (des membres de la famille). D'après les estimations de la FESP, 3.000 prêts pourraient être attribués.

CREDISAP sera proposé à des taux très compétitifs sur une durée de 12 à 36 mois ; il ne comportera pas de frais de dossier et sera garanti à 50% par le Fonds de Cohésion Sociale géré par la Caisse des Dépôts ; les emprunteurs bénéficieront d'un accompagnement bancaire adapté.

Un engagement réciproque de 5 partenaires



La FÉdération du Service aux Particuliers (FESP) est à l'initiative de ce projet dont elle a coordonné la préparation avec 5 partenaires :

- le Groupe D&O / D'Omissimo et DOM PLUS qui assureront l'accompagnement social des emprunteurs,
- le Groupe Caisse d'Épargne,
- le Crédit Coopératif,
- la Caisse des Dépôts.

Le partenariat prévoit notamment que :

- **La FESP** présente l'opération CREDISAP à ses adhérents et assure un reporting des microcrédits réalisés ; les entreprises adhérentes de la FESP informent leurs salariés de l'existence de CREDISAP et repèrent les salariés confrontés à des difficultés financières et bancaires, afin de leur proposer un contact par téléphone avec le Groupe D&O chargé de l'accompagnement social ;

- **Le Groupe D&O**, via son enseigne nationale paritaire de services à la personne **D'Omissimo**, assure un pré-diagnostic approfondi de la situation du salarié et, le cas échéant, l'oriente vers des aides complémentaires, ou bien vers les services sociaux adaptés lorsque sa situation ne permet pas l'octroi d'un microcrédit. Le Groupe D&O s'engage à reprendre contact avec l'emprunteur entre 3 à 6 mois après la mise

 en place du prêt pour s'assurer qu'il ne rencontre pas de difficultés pour rembourser le crédit et, le cas échéant, à en avertir la banque et à chercher des solutions. L'intervention de  est assurée par des professionnels de la plateforme téléphonique de **DOM PLUS**, dont le savoir faire dans ce domaine est reconnu ;

- **Les Caisses d'Épargne et le Crédit Coopératif** décident de l'octroi du prêt et en informent le Groupe D&O.



Les Caisse d'Épargne, grâce à leur dispositif « Parcours Confiance », assurent un suivi régulier des comptes de

l'emprunteur ; les Caisses d'Épargne et le Crédit Coopératif vérifient le bon remboursement du crédit et, en cas de difficulté, avertissent le Groupe D&O qui décidera éventuellement la mise en place d'un accompagnement renforcé, voire d'une orientation vers un organisme d'action sociale ;

- **La Caisse des Dépôts** garantit les prêts accordés via le Fonds de Cohésion Sociale, créé par la loi de



programmation pour la cohésion sociale (janvier 2005) et doté par l'Etat. Plus de 7000 prêts ont déjà été accordés dans ce cadre.

Accroître l'attractivité d'un secteur très fortement créateur d'emplois

Pour Gabriel PACHECO, Administrateur de la FESP et Président du groupe Merci +, qui a coordonné au titre de la FESP la préparation de CREDISAP : « cette initiative va accroître l'attractivité des métiers des Services à la Personne et la fidélisation des salariés, enjeu numéro 1 pour les entreprises de services à la personne en forte croissance qui sont confrontées à un problème de recrutement. Ainsi CREDISAP est-il un nouvel outil développé par la FESP, comme le plan de formation et la politique de l'apprentissage, pour aider et motiver de nouveaux collaborateurs à rejoindre la profession. De surcroît les fortes difficultés d'accès au crédit gênent l'insertion et le développement professionnels de certains de nos intervenants. C'est pourquoi nous avons doté notre microcrédit d'un dispositif d'accompagnement social complet pour en faciliter l'accessibilité. Pour nos partenaires, CREDISAP représente une opportunité de s'impliquer dans une démarche sociale exemplaire et de soutenir le développement d'un secteur en expansion, très créateur d'emplois. »

A propos de la Fédération du Service aux Particuliers (FESP)

La Fédération du Service aux Particuliers (FESP), anciennement Fédération des Entreprises de Services à la Personne, représente l'ensemble des acteurs privés du secteur :

- plus de 1.300 entreprises agréées, qui pèsent 80% du chiffre d'affaires de la branche professionnelle,
- les grandes sociétés engagées économiquement dans le développement de la profession (Axa, Sodexo, Fnac, Orange, DOMISSIMO, La Poste...),
- les auto-entrepreneurs proposant des services à la personne,
- les particuliers employeurs, via le syndicat des particuliers employeurs (ex FEPEM Ile de France).

La FESP est présidée par Jacques MANARDO.

Contacts Presse

FESP	Marie-Aude GIRODET	ma.girodet@fesp.asso.fr	01.53.85.40.80
	Gabriel PACHECO	gabriel.pacheco@merciplus.fr	06.61.51.30.72
D&O / DOMISSIMO	Sandrine LEMOINE	sandrine.lemoine@groupe-do.fr	01.80.60.54.38
DOM PLUS	Serge BIZOUERNE	serge.bizouerne@domplus.fr	01.44.23.05.05
FN Caisses Epargne	Pascal BRIEND	pascal.briend@fnce.caisse-epargne.fr	01.44.38.50.08
Crédit Coopératif	Claude SEVAISTRE	claudio.sevaistre@credit-cooperatif.coop	01.47.24.80.64
	Laure CAPBLANCQ	laure.capblancq@credit-cooperatif.coop	01.47.24.89.71
Caisse des Dépôts	Jean-Marc MAURY	Jean-Marc.Maury@caissedesdepots.fr	01.58.50.73.19